

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 août 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00178
Propriétaire(s) : Yanick Brule
Emplacement : (1269) 1279, chemin Sale Barn
Quartier : 20 – Osgoode
Description officielle : partie du lot 4, concession 6
Zonage : RU
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel. Il est proposé de construire une maison isolée sur le nouveau lot.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

La propriété est représentée sur un croquis qui accompagne la demande.

Le terrain qui sera disjoint aura une façade de 50,29 mètres sur le chemin Sale Barn sur une profondeur de 160,93 mètres. Sa superficie sera de 0,809 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 1269, chemin Sale Barn.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 130,76 mètres sur le chemin Sale Barn sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 19,626 hectares. La parcelle est occupée par la maison existante et située au 1279, chemin Sale Barn.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.